

DEPARTEMENT DE L'ISERE (38)

COMMUNE D'ALLEMOND (38114)

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLU



Source : www.oisans.com – Lac du Verney - ©Laurent SALINO

ANNEXE : SERVITUDE DE PASSAGE RELATIVE AU PROJET DE REALISATION DU TELEPORTE

PLU initial approuvé le : 18/03/2019

Déclaration de projet emportant mise en
compatibilité du PLU approuvée le : 28/09/2021

Modification de droit commun n°1 approuvée le :
..../..../.....



Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité – avenue de la Clapière,
1, résidence la Croisée des Chemins
05200 Embrun
Tel : 04.92.46.51.80.
Mail : nicolas.breuillot28@gmail.com



PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère

Direction des Relations avec les Collectivités
Droit des sols et animation juridique

Affaire suivie par : Laurence Morris/Nadège Tracol
Tél.: 04.76.60.34.92 / 33.30
Fax : 04.76.60.32.31
Courriel : pref-enquete-publique-urbanisme@isere.gouv.fr
Références : SIEPAVEO – Création de servitude d'utilité publique

ARRETE N° 38-2019-07-25-006

**Portant création d'une servitude de passage
sur le territoire des communes d'Allemont et d'Oz-en-Oisans (Isère)
au bénéfice du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour
l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle (SIEPAVEO)**

Projet de réalisation du téléporté entre la Fonderie à Allemont et l'Olmet à Oz-en-Oisans

LE PREFET DE L'ISERE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles R.131-3 à R.131-13 et L.311-2 ;

VU le code du tourisme et notamment les articles L.342-7 à L.342-26 ;

VU le projet de création d'une servitude au profit du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle (SIEPAVEO), en vue de la réalisation du téléporté entre la Fonderie à Allemont et l'Olmet à Oz-en-Oisans en Isère ;

VU la délibération du comité syndical du SIEPAVEO du 10 novembre 2017, sollicitant du préfet le lancement de la procédure de création d'une servitude prévue à l'article L.342-20 du code du tourisme permettant le passage du téléporté, nécessaire à la réalisation du projet pré-cité ;

VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du 21 décembre 2018 établie pour l'année 2019 et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère sous le n°38-2018-12-21-008 ;

VU l'arrêté préfectoral n°38-2019-099-DDTSE-01 du 9 avril 2019 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique et comportant une enquête publique parcellaire préalable à la constitution d'une servitude, au titre des articles L.342-7 à L.342-26 du code du tourisme, nécessaire à la réalisation du téléporté entre la Fonderie à Allemont et l'Olmet à Oz-en-Oisans ;

VU les pièces du dossier d'enquête publique parcellaire préalable à la constitution d'une servitude, au titre des articles L.342-7 à L.342-26 du code du tourisme, comprenant notamment la délibération susvisée, une notice explicative, la définition de la servitude, un plan parcellaire et un état parcellaire présenté par le SIEPAVEO pour le projet précité ;

VU le plan parcellaire des immeubles des terrains nécessaires à l'établissement de la servitude ;

VU la liste des propriétaires tels qu'ils sont connus d'après les documents cadastraux et les renseignements recueillis par le pétitionnaire ;

VU l'absence d'avis de la mission régionale d'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable en date du 10 février 2019 relatif à l'évaluation environnementale jointe au dossier ;

VU les pièces attestant que l'arrêté susvisé du 9 avril 2019 a été affiché en mairies d'Allemont et Oz-en-Oisans ;

VU que le dossier est resté déposé en mairies d'Allemont et Oz-en-Oisans pendant 30 jours consécutifs, du 9 mai 2019 au 7 juin 2019 inclus ;

VU l'avis au public publié dans les éditions du « Dauphiné Libéré » et dans « Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné » du 19 avril 2019 et du 10 mai 2019 ;

VU les avis de réception des envois en recommandé des notifications individuelles adressées aux intéressés ;

VU le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 26 juin 2019 ;

VU la demande du SIEPAVEO, du 19 juillet 2019, sollicitant du préfet de l'Isère l'institution d'une servitude « Loi Montagne » nécessaire à la réalisation du téléporté entre la Fonderie à Allemont et l'Olmet à Oz-en-Oisans ;

CONSIDERANT que la demande d'institution d'une servitude « Loi Montagne » s'inscrit dans le cadre du développement et de l'aménagement du domaine skiable de la commune d'Oz-en-Oisans ;

CONSIDERANT que l'institution d'une servitude « Loi Montagne » est nécessaire à la réalisation du téléporté entre la Fonderie à Allemont et l'Olmet à Oz-en-Oisans ;

CONSIDERANT que l'institution d'une servitude « Loi Montagne » est destinée à l'aménagement, l'entretien et la protection des installations de remontées mécaniques ;

CONSIDERANT que l'institution d'une servitude permet aux ayants-droits de solliciter une indemnité en cas de préjudice matériel, direct et certain ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Isère :

ARRETE

ARTICLE 1 – La servitude prévue par les articles L.342-20 à L.342-26 du code du tourisme est instituée au profit du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle (SIEPAVEO).

ARTICLE 2 – La servitude créée grève les parcelles des terrains situées sur le territoire des communes d'Allemont et d'Oz-en-Oisans, délimitées conformément au plan et états parcellaires annexés au présent arrêté et nécessaire à la réalisation du téléporté entre la Fonderie à Allemont et l'Olmet à Oz-en-Oisans.

ARTICLE 3 – Conformément aux dispositions de l'article L.342-22 du code du tourisme, le présent arrêté définit le tracé, la largeur et les caractéristiques de la servitude, ainsi que les conditions auxquelles la réalisation des travaux est subordonnée. Il indique, le cas échéant, les conditions et, éventuellement, les aménagements de protection auxquels la création de la servitude est subordonnée et les obligations auxquelles le bénéficiaire est tenu du fait de l'établissement de la servitude. Il précise également les périodes de l'année pendant lesquelles, compte tenu de l'enneigement et du cours des travaux agricoles, la servitude s'applique partiellement ou totalement.

Ces caractéristiques de la servitude « Loi Montagne » sont décrites dans le document annexé au présent arrêté.

ARTICLE 4 – Cette servitude « Loi Montagne » ouvre droit à indemnité s'il en résulte pour le propriétaire du terrain ou l'exploitant, un préjudice direct, matériel et certain. Cette indemnité est à la charge du SIEPAVEO, bénéficiaire de cette servitude.

La demande d'indemnité doit, sous peine de forclusion, parvenir au SIEPAVEO, bénéficiaire de cette servitude dans un délai d'un an à compter de la date où le dommage a été causé ou révélé.

ARTICLE 5 – Les maires des communes d'Allemont, d'Oz-en-Oisans, le président du SIEPAVEO devront procéder à l'affichage du présent arrêté pendant une durée d'un mois en mairies et au siège du SIEPAVEO, en tout lieu et par tous moyens en usage dans ces communes et collectivités.

Ces formalités devront être justifiées par un certificat d'affichage établi par les maires d'Allemont, d'Oz-en-Oisans et le président du SIEPAVEO.

ARTICLE 6 – Une copie du présent arrêté, accompagné du plan et de l'état parcellaire, sera notifiée aux intéressés par les soins du SIEPAVEO, bénéficiaire de la servitude.

ARTICLE 7 – La servitude nécessaire à la réalisation du téléporté entre la Fonderie à Allemont et l'Olmet à Oz-en-Oisans, sur le territoire des communes d'Allemont et d'Oz-en-Oisans, instituée par le présent arrêté fera l'objet d'une publication aux services de la publicité foncière de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère.

Les formalités correspondantes seront effectuées par le SIEPAVEO.

ARTICLE 8 – En application de l'article R.153-18 du code de l'urbanisme, des arrêtés pris par chacun des maires d'Allemont et d'Oz-en-Oisans, constateront qu'il a été procédé à la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes précitées, dans le secteur concerné par le projet.

En application du R.151-51 du code précité, cette servitude instituée par le présent arrêté doit figurer en annexe des plans locaux d'urbanisme des communes d'Allemont et Oz-en-Oisans.

ARTICLE 9 – Le secrétaire général de la préfecture de l'Isère, les maires des communes d'Allemont, d'Oz-en-Oisans et le président du SIEPAVEO, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera insérée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de l'Isère.

Grenoble, le

25 JUL. 2019

Le préfet

*Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général absent,
La Secrétaire Générale adjointe*

Chloé LOMBARD

RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois suivant sa notification.

CARACTERISTIQUES DES SERVITUDES

Les servitudes demandées concernent la création d'une remontée mécanique entre la commune d'Allemont depuis le site des services techniques et la commune d'Oz en Oisans, station de l'Olmet. Elles comprennent conformément aux articles L 342-18 à L 342-26 du Code du Tourisme :

- une servitude de survol et l'implantation des supports de lignes dont l'emprise au sol est inférieure à quatre mètres carrés,
- les accès nécessaires à l'implantation,
- les accès nécessaires à l'entretien et à la protection des installations de remontée mécanique,

Cette pièce du dossier a pour objectif de définir les caractéristiques principales de la servitude et les contraintes pour les propriétaires.

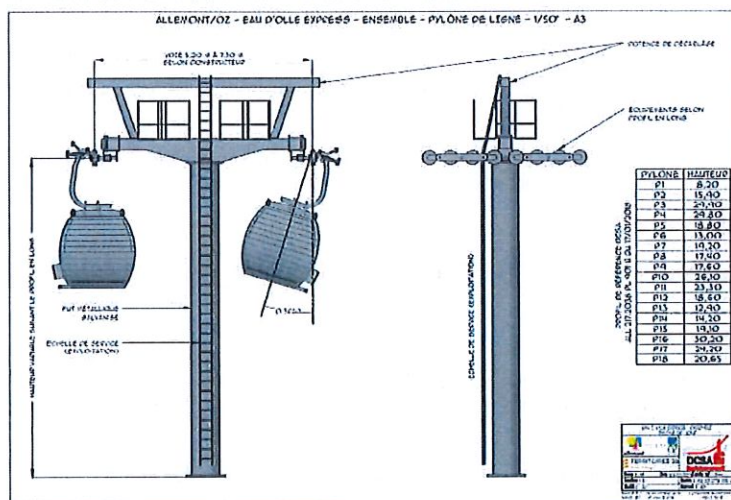
1-Le survol des terrains

La servitude comprend :

- ✓ Le survol des terrains par les câbles de la remontée mécanique. La largeur de la servitude est de 24 m.
- ✓ L'implantation des supports de lignes dont l'emprise au sol est inférieure à 4m².

La hauteur câble de la remontée est variable selon le poids en charge des cabines et la hauteur des pylônes. Localement, cette hauteur pourra atteindre plus de 65m (Combe du Boulangeard).

La hauteur des pylônes varie de 8,20 à 30,20m.



VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
GRENOBLE, le 25 JUL. 2019
Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général absent,
La Secrétaire générale adjointe

Chloé LOMBARD

- ✓ L'installation des ouvrages annexes et connexes nécessaire au fonctionnement des appareils justifiés :

- les conditions de travail des opérateurs et du personnel
- par les dispositions législatives, réglementaires ou environnementales en vigueur et à venir

Le propriétaire conserve la pleine propriété de son terrain mais s'engage sur celui-ci à :

- ✓ Supporter l'implantation permanente des supports de ligne et le survol des terrains sur une largeur de 24 mètres ;
- ✓ Ne pas planter, construire ou placer, même de façon temporaire, un quelconque obstacle de nature à gêner le fonctionnement, l'entretien, l'utilisation des installations ou remettre en question la sécurité de la remontée ;
- ✓ De façon générale, ne pas modifier les lieux sur l'assiette de la servitude (affouillements ou remblais) ;
- ✓ Veiller à ce que les éventuelles plantations ou installations en limite de l'emprise ne dépasse pas dans l'assiette de la servitude ;
- ✓ Respecter les installations créées et de s'abstenir de tout actes pouvant détériorer ou nuire aux installations ;
- ✓ Prévenir toute personne intervenant sur le terrain, des obligations relevant de cette servitude et les obliger à la respecter ;
- ✓ A signaler en cas de mutation à titre gratuit ou pas, la présente servitude aux nouveaux ayant-droits.

2 - L'accès pendant la période de travaux

Le bénéficiaire de la servitude est autorisé :

- ✓ A accéder aux terrains concernés par les travaux,
- ✓ A débroussailler, à décaper et stocker la terre végétale sur tout ou partie des parcelles,
- ✓ A réaliser tous travaux de préparation du sol nécessaires à l'implantation des remontées mécaniques, de terrassements et de construction nécessaires à l'édification de la remontée mécanique,
- ✓ A donner l'accès à toutes personnes dûment mandatées par le SIEPAVEO avec les engins nécessaires pour réaliser les ouvrages.

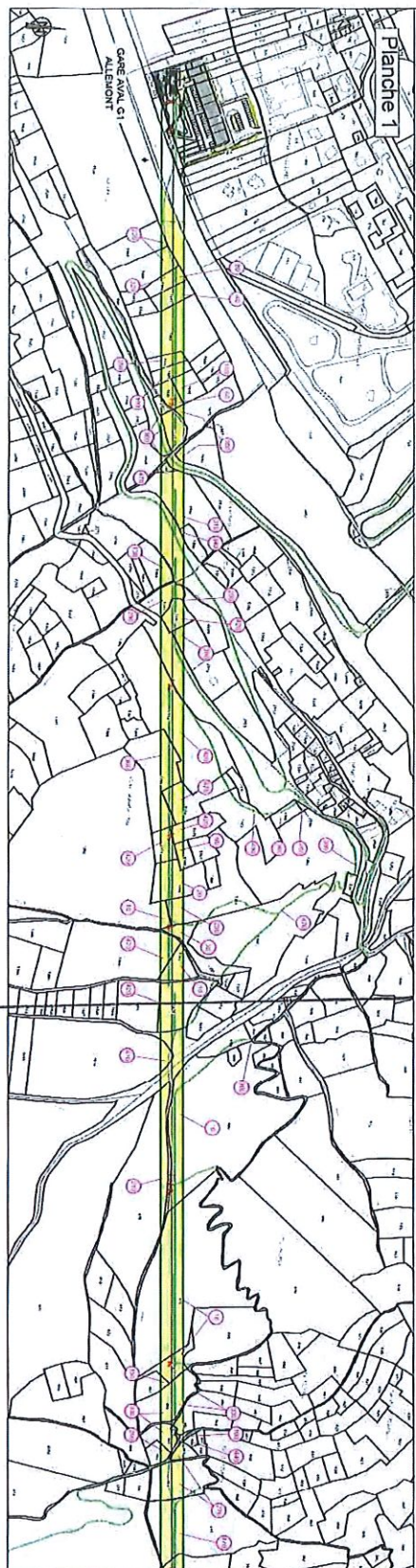
3 – L'entretien et la protection des installations de remontée mécanique

La présente servitude autorise :

- ✓ L'accès et passage de toute personne dûment mandatée par le SIEPAVEO avec les engins nécessaires pour assurer l'entretien et la maintenance de la remontée mécanique ;
- ✓ L'évacuation des usagers de la remontée en situation d'arrêt prolongé.

②

Pour le Préfet, le Secrétaire
pour le Préfet, le Secrétaire
pour le Préfet, le Secrétaire
pour le Préfet, le Secrétaire





TERRITOIRES 38

77 rue de la République
38000 Grenoble
Tél. 04 77 20 00 00
www.territoires38.fr



aléman

10 rue de la République
38000 Grenoble
Tél. 04 77 20 00 00
www.alleman.fr



aléman 07

10 rue de la République
38000 Grenoble
Tél. 04 77 20 00 00
www.alleman.fr



SÉPARÉ

10 rue de la République
38000 Grenoble
Tél. 04 77 20 00 00
www.alleman.fr



TERRITOIRES 38

10 rue de la République
38000 Grenoble
Tél. 04 77 20 00 00
www.alleman.fr

 ACI TRUSS MANUFACTURING 608 St. Paul, St. Paul, MN 55104 612/771-5100	 Econosteel 10000 Highway 101, Suite 100 Dallas, TX 75243 214/343-5100
 ARBEST 10000 Highway 101, Suite 100 Dallas, TX 75243 214/343-5100	 CET 10000 Highway 101, Suite 100 Dallas, TX 75243 214/343-5100

Commune d'OLZ en OISANS

VU pour être annexé

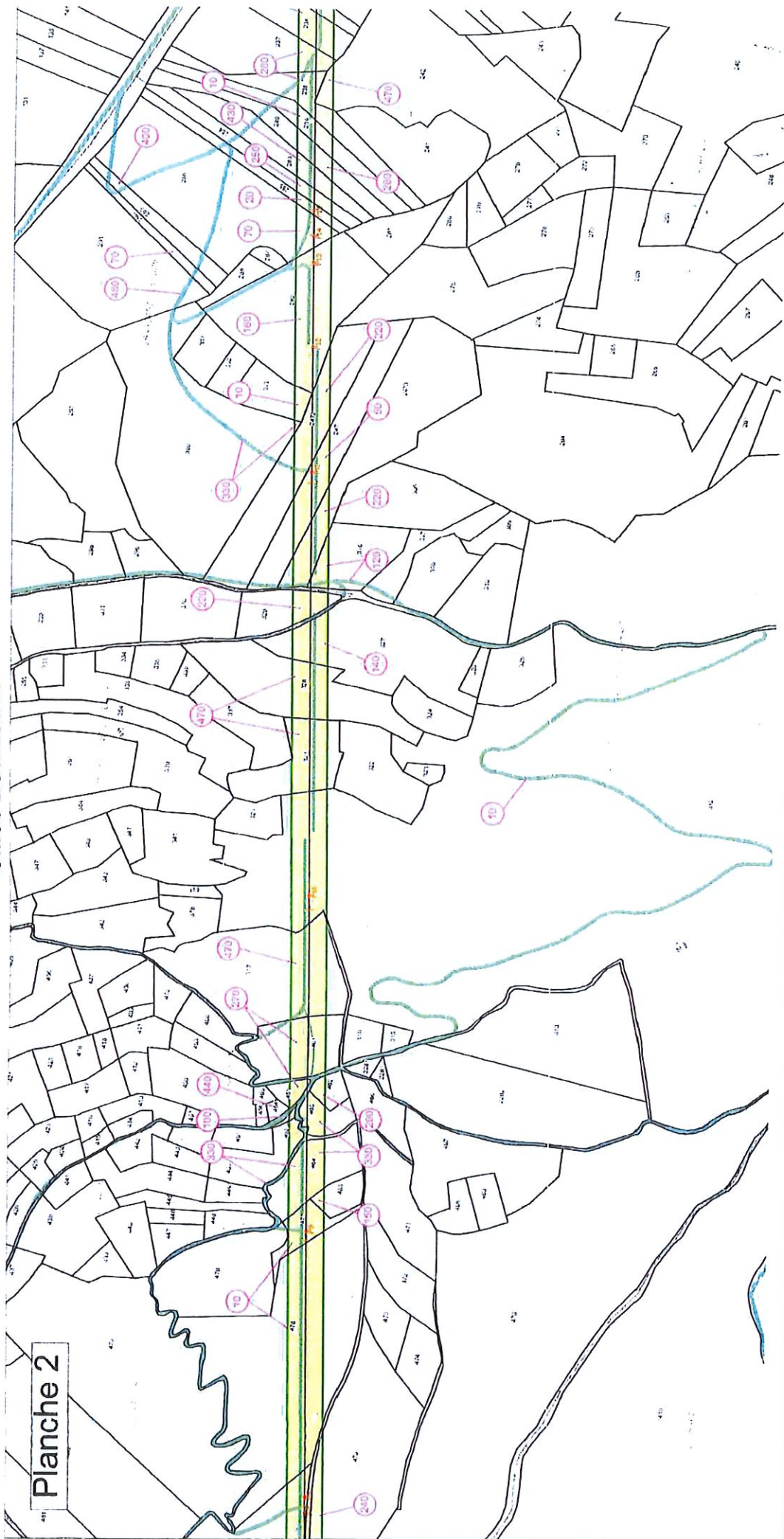
à mon arrêté en date de ce jour

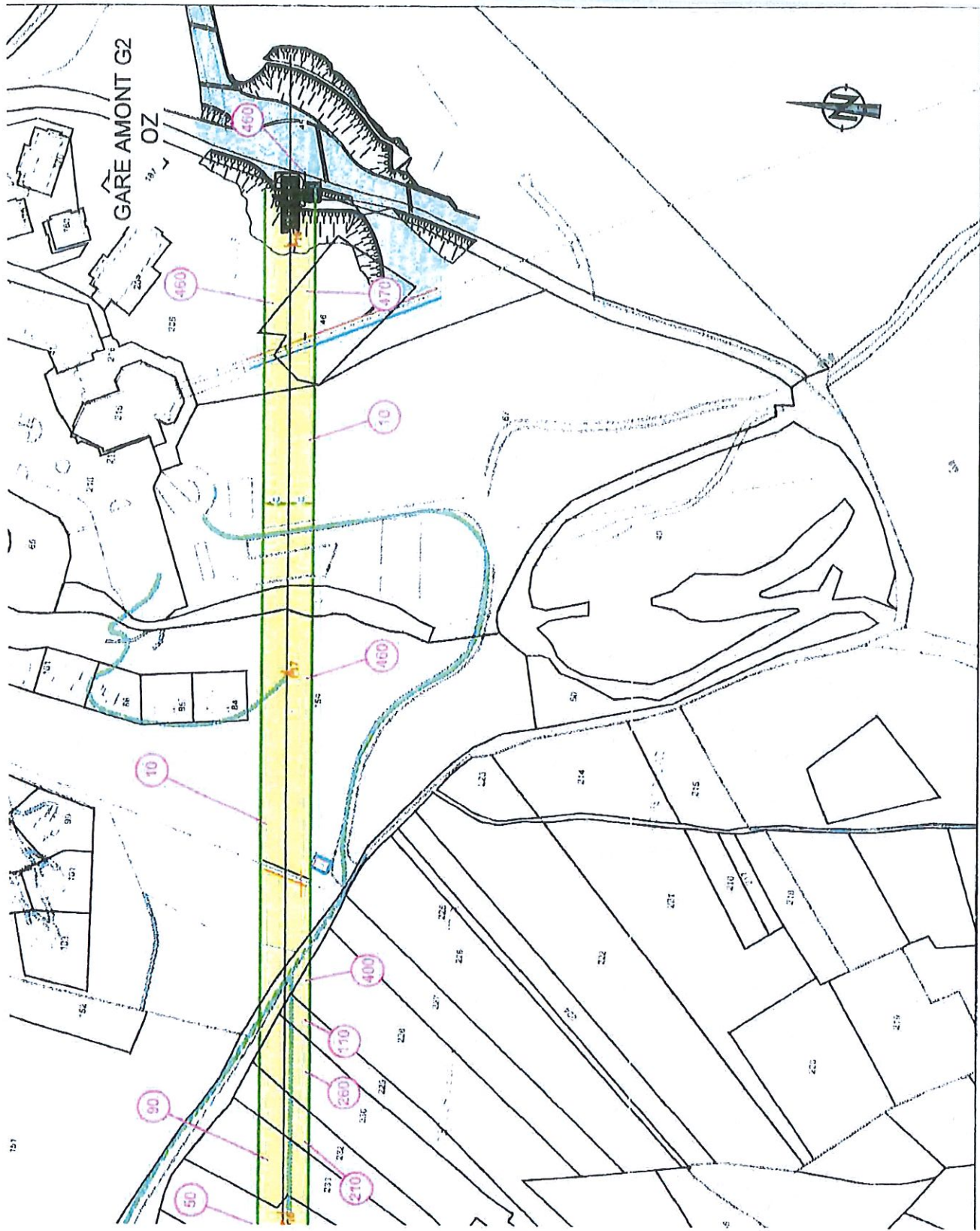
GRENOBLE, le 25 JUL. 2019

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général adjoint absent,
La Secrétaire Générale adjointe

Chloé LOMBARD

Planche 2





2

VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
GRENOBLE, le
25 JUL. 2019

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général absent,
La Secrétaire Générale adjointe

Chloé LOMBARD



3

VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
GRENOBLE, le 25 JUL. 2019

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général absent,
La Secrétaire Générale adjointe

Chloé LOMBARD

NU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
GRENOBLE, le

pour le Préfet, le Secrétaire Général et
pour le Secrétaire Général adjoint,
La Secrétaire Générale adjointe

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
GRENOBLE, le 25 JUL. 2019

Pour le Préfet, le Général
Pour le Maire, l'adjoint
La Secrétaire

T. 40

Chloé LOMBARD

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Propriétaire :

Monsieur Raymond Albert Adrien CHABERT né le 26 Octobre 1935 à ALLEMONT (Isère) Epoux de Madame Christiane CAVALLI
Demeurant 255 Route de la Pernière 38114 ALLEMONT

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m²	Nature Servitude	Longueur de servitude	Surface de servitude
Son	N°					
B	1493	La Tailla	756 m²	Survol	19	463

Propriétaire actuel ou présumé tel :

Monsieur Raymond Albert Adrien CHABERT né le 26 Octobre 1935 à ALLEMONT (Isère) Epoux de Madame Christiane CAVALLI
Demeurant 255 Route de la Pernière 38114 ALLEMONT

Origines de propriété :

Licitacion et rectification à donation reçue par Maître BENAY alors notaire à BOURG D'OISANS le 21 juin 2007 publié au service de la Publicité foncière de
GRENOBLE 3ème Bureau le 13 Juillet 2007 volume 2007p N° 4476

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour **25 JUL. 2019**
GRENOBLE, le

Pour le Préfet, le Maire Général,
Pour le Maire, absent,
La Secrétaire Générale, jointe

T. 60

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Chloé LOMBARD

Propriétaire :

CROS Candice Marie Sophie – née le 20 janvier 1978 à VILLEFRANCHE SUR SAONE(69) – demeurant Rue de la Pêcherie – 77250 ORVANNE
CROS Maelle Marie Léa - née le 02 juillet 1981 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69) – demeurant 65 rue du Peintre Sisley – 77250 Orvanne
CROS Renan Alain Patrick né le 1° août 1985 à GLEIZE (69) – demeurant 86 rue de Patay – 75013 paris
CROS Carole Denise Gilberte – née le 05 juillet 1984 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69) – demeurant Terre d’Oroux – 01480 VILLENEUVE
CROS Alexandre Emile Jean - né le 06 décembre 1979 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69) demeurant 448 route d es Grandes Granges – 69430 QUINCIE
EN BEAUJOLAIS

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m²	Nature servitude	Longueur de servitude	Surface de servitude
Son	N°					
B	1480	La Tailla Le Boulangeard	750 m²	Survol	28	667
B	1368		430 m²	Survol	15	360

Propriétaire actuel ou présumé tel :

CROS Candice Marie Sophie – née le 20 janvier 1978 à VILLEFRANCHE SUR SAONE(69) – demeurant Rue de la Pêcherie – 77250 ORVANNE
CROS Maelle Marie Léa - née le 02 juillet 1981 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69) – demeurant 65 rue du Peintre Sisley – 77250 ORVANNE
CROS Renan Alain Patrick né le 1° août 1985 à GLEIZE (69) – demeurant 86 rue de Patay – 75013 PARIS

VU pour être annexé

à mon arrêté en date de ce jour
GRENoble, le 23 JUIL. 2019
Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général absent,
La Secrétaire Générale adjointe

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcelle

CROS Carole Denise Gilberte – née le 05 juillet 1984 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69) – demeurant Terre d'Oroux – 01480 VILLENEUVE
CROS Alexandre Emile Jean - né le 06 décembre 1979 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69) demeurant 448 route des Grandes Granges – 69430 QUINCIE EN
BEAUJOLAIS

Origines de propriété :

Attestation après décès du 13 novembre 1996 reçue par Maître BENARD notaire à MILLERY publié au Service de la Publicité foncière de GRENOBLE 3^{ème}
Bureau – Volume 97p N° 83

Attestation après décès du 29 juillet 1997 reçue par Maître LANCELIN notaire à MORET SUR LOINGT publié au Service de la Publicité foncière de
GRENOBLE 3^{ème} Bureau – Volume 97p N° 5108

pour être annexé

à mon arrêté en date de ce jour

GRENOBLE, le 25 JUL. 2019

TELEPORTE ALLEMONT

Communes OZ/ALLEMONT

Etat Parcelleaire

Pour le Préfet, le Notaire Général,

Pour le Secrétaire, adjointe

T. 100

Chloé LOMBARD

RENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA MATRICE CADASTRALE

Propriétaire

Monsieur Gilbert Louis LACOUR né le 9 décembre 1954 à LYON (6^e arrondissement) – Epoux séparé de bien de Madame STEVENIN demeurant « Chef Lieu » 73390 CHAMOUSSET

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m²	Nature servitude	Longueur de servitude	Surface de servitude
S ^{on}	N°					
B	452	Le Chasterand	60 m²	survol		25

Propriétaire actuel ou présumé tel :

Monsieur Adrian Roy BUNGAY, né le 28 avril 1969 à Bradford On Avon (Royaume-Uni)

Madame Frances Hannah BUNGAY née STADDON-SMITH, née le 23 mai 1974 à Bishop Stortford (Royaume-Unis) – demeurant ensemble à Wareham Dorset (Royaume-Uni) 4 Manor Farm Barns -East Stoke.

Origines de propriété :

Acquisition du du 31 juillet 2014 reçu par Maître Sylvia BRUNET notaire à BOURG D'OISANS

Publié au troisième bureau du service de la publicité foncière le 8 août 2014 volume 2014P N° 4140

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

VU

pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
GRENOBLE, le 25 JUL. 2019

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Préfet, le Secrétaire Général, absent,
La Secrétaire Générale adjointe

T. 140

Chloé LOMBARD

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Propriétaire :

Monsieur Guy Etienne Antoine ARNAUD né à BOURG D'OISANS le 25 Janvier 1944 – Epoux de Madame Monique Andrée Renée RUYNAT
Demeurant « Rochetaillée » 38520 BOURG D'OISANS

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m²	Nature servitude	Longueur de servitude	Surface de servitude
Son	N°					
B	327	Le clos des Héros	6240 m²	survol	45	1 080

Propriétaire actuel ou présumé tel :

Monsieur Guy Etienne Antoine ARNAUD né à BOURG D'OISANS le 25 Janvier 1944 – Epoux de Madame Monique Andrée Renée RUYNAT
Demeurant « Rochetaillée » 38520 BOURG D'OISANS

Origines de propriété :

Acte de cessions de droits successifs en date du 2 mai 2000 reçu par Maître BENAY notaire à BOURG D'OISANS, publié au troisième bureau du service de la publicité foncière le 19 juin 2000 volume 2000p N° 3632

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcelleaire

VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
GRENoble, le 25 JUIL. 2019

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général adjoint,
La Secrétaire Générale adjointe

T. 160

Chloé LOMBARD

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Propriétaires

Nus-propriétaires

Monsieur Jean Louis, Pierre NOYREY né le 02 octobre 1940 à GRENoble – décédé le 18 août 2013 à LA FORGE (Dordogne) – Succession en cours
Monsieur Martial Claude Louis NOYREY né le 13 octobre 1939 à GARCHES (92) demeurant 25 Quai André Citroën – 75015 PARIS

Usufruitier

Madame Clémence Charlotte Jeanne AULAGNON épouse NOYREY née le 18 juin 1914 à PARIS (7°) –pas de retour E.C -

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m²	Nature	Longueur de servitude	Surface de servitude
Son	N°					
B	282	Essagaret dessus	6 320 m²	Survol Accès	98 70	2352 175

Propriétaire actuel ou présumé tel :

Nus-propriétaire

Monsieur Jean Louis, Pierre NOYREY né le 02 octobre 1940 à GRENoble – décédé le 18 août 2013 à LA FORGE (Dordogne) –

Origines de propriété :

VU pour être annexé

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

à mon arrêté en date de ce jour 25 JUIL. 2019
Pour le Préfet de la Région
GRENOBLE
Pour le Préfet de la Région
GRENOBLE
La Secrétaire Générale adjointe

Attestation au décès de Monsieur Louis Joseph André NOYREY né le 06 juillet 1901 au FRENEY D'OISANS reçu par Maître JOUANNEI notaire à ST CHERON (Essonne) le 30 janvier 1982 publié au 3^{ème} bureau de la publicité foncière de GRENOBLE le 31 mars 1982 volume 2058 n° 22

CHLOE LOMBARD

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
GRENoble, le 25 JUL. 2019

T. 190

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général absent,
La Secrétaire Générale adjointe

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Chloé LOMBARD

Propriétaire
Monsieur CHIROSSEL – 84 avenue JB Clément – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m²	Nature servitude	Longueur de servitude	Surface de servitude
S ^{on}	N°					
B	1 485	La Tailla	590 m²	survol	14	329

Propriétaires présumés tels :
Madame Jacqueline Suzanne RICHARD veuve LEUPE- Née le 27/14/1938 à Chambéry—demeurant 207 Allée du pres vert 38530 PONTCHARRRA-
Retraitée.
Madame RICHARD Suzette épouse de Monsieur SVEREDO divorcé en premières noces de Monsieur CHIROSSEL – demeurant 9 Rue du haut 78125
Garzeran - Née le 31/10/1939.

Origines de propriété :
Origine antérieure à 1956

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
GRENOBLE, le 25 JUIL. 2019

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général adjoint,
La Secrétaire Générale

T. 220

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Chloé LOMBARD

Propriétaire

Nue-propriétaire

Madame Annie Jeanne Blanche BARNEOUD épouse BILLON – née le 21 janvier 1958 à BOURG D'OISANS (Isère)
Demeurant 229 Rue du 8 mai 1945 – 38220 VIZILLE

Usufruitiers

Madame Agate Marie Eugénie VIEUX épouse BARNEOUD née le 8 novembre 1932 à OZ EN OISANS (38114)
Monsieur Max BARNEOUD né le 21 avril 1933 à BOURG D'OISANS (38520)
Demeurant ensemble Les Sables – 38520 BOURG D'OISANS

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m²	Nature	Longueur de servitude	Surface de servitude
Son	N°					
B	329	Garanoir et la Seleta Essargaret dessus Essargaret dessus	1460 m² 4 666m² 5475 m²	survol survol Accès survol	18	420
B	2472				48	1145
B	2473				25 39	63 912

Propriétaire actuel ou présumé tel :

TELEPORTE ALLEMONT Communes OZ/ALLEMONT Etat Parcellaire	VU pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour GRENOBLE le 25 JUL. 2019
--	--

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire général absent,
La Secrétaire générale adjointe

Chloé LOMBARD

Nue-propriétaire

Madame Annie Jeanne Blanche BARNEOUD épouse BILLON – née le 21 janvier 1958 à BOURG D'OISANS (Isère)
Demeurant 229 Rue du 8 mai 1945 – 38220 VIZILLE

Usufruitiers

Madame Agate Marie Eugénie VIEUX épouse BARNEOUD née le 8 novembre 1932 à OZ EN OISANS (38114)-retraité
Monsieur Max Emile aimé BARNEOUD né le 21 avril 1933 à BOURG D'OISANS (38520) -retraité
Marié le 6 avril 1957
Demeurant ensemble Les Sables – 38520 BOURG D'OISANS

Origines de propriété :

Acte de donation avec réserve d'usufruit en date du 26 juillet 1996 reçu par Maître BENAY alors notaire à BOURG D'OISANS, publié au troisième bureau de la publicité foncière de GRENOBLE les 07 novembre (et 04 septembre) 1996 volume 96p N° 4761.

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
GRENOBLE, le 25 JUL. 2019

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire général adjoint,
La Secrétaire générale adjointe

T. 230

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Chloé LOMBARD

Propriétaire
Monsieur Charles Joseph Pierre BASSET né le 15 mai 1933 à LA TRONCHE (38700) – Epoux de Madame PETIT
Demeurant Villa Florentine – 26 Bd Guynemer – 06240 BEAUSOLEIL

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m²	Nature	Longueur de servitude	Surface de servitude
S ^{on}	N°					
B	1496	La Tailla La Tailla	2 044 m² 1 860 m²	survol survol	16	374 66
B	1497					

Propriétaire actuel ou présumé tel :

Monsieur Charles Joseph Pierre BASSET né le 15 mai 1933 à LA TRONCHE (38700) – Epoux de Madame PETIT
Demeurant Villa Florentine – 26 Bd Guynemer – 06240 BEAUSOLEIL

Origines de propriété :

Donation du 28 décembre 1996 reçue par Maître BENAY alors notaire à BOURG D'OISANS publié au troisième bureau Du service de la Publicité foncière de GRENOBLE le 27 février 1997 volume 97Pn° 1408

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
GRENOBLE le 25 JUL. 2019

*Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire général adjoint,
La Secrétaire générale adjointe*

T. 250

Propriétaire

Chloé LOMBARD

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE
Monsieur Henri – Aristide - André DUPERRAY né le 08 mars 1947 à OZ EN OISANS
Epoux de Madame Cindy BUTHIAUX
Demeurant 967 Chemin des Ronds - 38410 VAULNAVEYS LE HAUT

Madame Anne-Marie DUPERRAY
Née le 14 février 1956 à GRENOBLE
Célibataire
Demeurant 700 Avenue des Thermes – 38410 URIAGE LES BAINS

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m ²	Nature servitude	Longueur de servitude	Surface de servitude
S ^{on}	N°					
B	284	Essargaret dessus	1 530 m ²	survol Accès	10 10	242 25

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
GRENOBLE, le 25 JUL. 2019

Propriétaire actuel ou présumé tel :

Monsieur Henri – Aristide - André DUPERRAY né le 08 mars 1947 à OZ EN OISANS
Epoux de Madame Cindy BUTHIAUX
Demeurant 967 Chemin des Ronds - 38410 VAULNAVEYS LE HAUT
Madame Anne-Marie DUPERRAY
Née le 14 février 1956 à GRENOBLE
Célibataire
Demeurant 700 Avenue des Thermes – 38410 URIAGE LES BAINS

Origines de propriété :

Attestation du 26 mars 2002 après décès– reçue par Maître VIGNON notaire à VIZILLE – publiée au Troisième bureau de la publicité foncière de GRENOBLE le 25 octobre 2002 – volume 2002p N° 181

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,

*Pour le Secrétaire général adjoint,
La Secrétaire générale adjointe*

Chloé LOMBARD

VU pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour GRENOBLE, le 25 JUL. 2019	
TELEPORTE ALLEMONT Communes OZ/ALLEMONT Etat Parcellaire	

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
 Pour le Secrétaire Général, *absent*,
 La Secrétaire Générale adjointe

T. 260

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Chloé LOMBARD

Propriétaire

Madame Valérie Sylvie Séverine GENEVOIS née le 25 mai 1979 à SAINT MARTIN D'HERES épouse de Monsieur Bertrand GIMENEZ demeurant

CADASTRE	Lieu-dit ou situation		Surface totale parcelle m²	Nature servitude	Longueur de servitude	Surface de servitude
	S ^{on}	N°				
B	230		Dessus le Béal	survol	34	826

Propriétaire actuel ou présumé tel :

Madame Valérie Sylvie Séverine GENEVOIS née le 25 mai 1979 à SAINT MARTIN D'HERES épouse de Monsieur Bertrand GIMENEZ
Demeurant : domicile inconnu

Origines de propriété :

Donation partage du 08/09/1990 reçue par Maître BENAY notaire à BOURG D'OISANS publié au Troisième Bureau du service de la publicité foncière de GRENOBLE les 30 octobre 1991 et 16 décembre 1991 volume 91p N° 5642

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
25 JUL. 2019
GRENoble, le

T. 270

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
 Pour le Secrétaire,
 La Secrétaire Générale

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Propriétaire

Madame Jeanne ROSTAING – 38114 OZ EN OISANS – née le : Inconnu

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m²	Nature servitude	Longueur de servitude	Surface de servitude
S ^{on}	N°					
B	453	Chasterand	340 m²	survol	5	153
B	461		2 250 m²	accès	10	25
				survol	41	982
				accès		

Propriétaire actuel ou présumé tel :

Madame Jeanne ROSTAING – 38114 OZ EN OISANS

Origines de propriété :

Antérieure à 1956

(1) Article 82 du Décret n°55-1350 du 14 octobre 1955 pour l'application du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière
Modifié par Décret n°2012-1462 du 26 décembre 2012 - art. 36

VU pour être annexé

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

à mon arrêté en date de ce jour
GRENoble le 25 JUL. 2019

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,

Pour le Secrétaire Général, absent,

La Secrétaire Générale adjointe

1. Lorsque l'autorité administrative n'a pu identifier certaines des parties conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, il est fait mention, au pied du document à publier, des parties dont l'identification au sens de ces dispositions n'a pu être établie.

Dans ce cas, par dérogation au 2 et au 3 de l'article 34 du décret précité, le service de la publicité foncière ne peut refuser le dépôt ni rejeter la formation pour la mention de certification de l'identité des parties ou pour omission de des énonciations prescrites par les articles 5 et 6 dudit décret.

2. Il n'est pas effectué d'annotation au fichier au nom des parties lorsque celles-ci sont imparfaitement désignées et que le document déposé ne comporte pas le certificat d'identification en ce qui le concerne.

CHLOÉ LOMBARD

TELEPORTE ALLEMONT Communes OZ/ALLEMONT Etat Parcellaire	VU pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour GRENOBLE, le 25 JUL. 2019
<i>Pour le Préfet, le Secrétaire Général, Pour le Secrétaire adjoint, La Secrétaire générale adjointe</i>	
T. 280	

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Chloé LOMBARD

Propriétaires

- Madame Geneviève Blanche Pierrette NOVEL-COGNE, veuve non remariée de Monsieur Michel Charles BONNEFON,
Née à GRENOBLE le 10 octobre 1942
- Demeurant : Les quatre sols – 293 rue des Thermes – 38 LA TERRASSE
- Madame Marie-Noëlle, Cécile, Henriette BONNEFON née à GRENOBLE (Isère) le 23 septembre 1948
- Divorcée de Monsieur Serge Jean CLARIN suivant jugement du TGI de GRENOBLE en date du 02 septembre 1992, non remariée
- Demeurant 61 rue Jean Servonnet – La Massandre – 38 CHANTEMSE
- Madame Véronique Jeanne Germaine BONNEFON née à GRENOBLE (Isère) le 31 mars 1950
- Epouse de Monsieur Bernard BONHOMME
- Demeurant Champ Solé – Chemin des Grandes Vignes – 38330 SAINT ISMIER
- Madame Sylvie Michèle BONNEFON née à GRENOBLE (Isère) 10 septembre 1952
- Epouse de Monsieur DECLIPPELEIR
- Demeurant Le Mas Caché à SAINT MARTIN LE VINOUX
- Madame Catheline Paule BONNEFON née à GRENOBLE (Isère) le 30 octobre 1953
- Epouse de Monsieur Régis François Marie Joseph NICOLET
- Demeurant « Clévence » 38580 QUAIX EN CHARTREUSE
- Mademoiselle Dominique Françoise Mauricette BONNEFON née à GRENOBLE (Isère) le 18 décembre 1956
- Demeurant Résidence du Puits – Foyer AFIPAEM – 12 rue de l'ancienne Mairie à POISAT (Isère)
- Célibataire

VU pour être annexé

à mon arrêté en date de ce jour

GRENOBLE, le 25 JUL. 2019

*Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général absent,
La Secrétaire générale adjointe*

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m ²	Nature servitude	Longueur de servitude	Surface de servitude
Son	N°					
B	237	Dessus le Béal	3 500 m ²	survol	16	372
B	238	Dessus le Béal	2 515 m ²	survol	31	744
B	240	Dessus le Béal	1 880 m ²	Accès survol	18 15	45 360
				Accès	12	30

CHLOE LOMBARD

Propriétaire actuel ou présumé tel :

Madame Geneviève Blanche Pierrette NOVEL-COGNE, veuve non remariée de Monsieur Michel Charles BONNEFON,
Née à GRENOBLE le 10 octobre 1942
Demeurant : Les quatre sols – 293 rue des Thermes – 38 LA TERRASSE
Madame Marie-Noëlle, Cécile, Henriette BONNEFON née à GRENOBLE (Isère) le 23 septembre 1948
Divorcée de Monsieur Serge Jean CLARIN suivant jugement du TGI de GRENOBLE en date du 02 septembre 1992, non remariée
Demeurant 61 rue Jean Servonnet – La Massandre – 38470 CHANTEMSE
Madame Véronique Jeanne Germaine BONNEFON née à GRENOBLE (Isère) le 31 mars 1950
Epouse de Monsieur Bernard BONHOMME marié sous le régime légal le 9 septembre 1971 à La Tronche
Demeurant Champ Solé – Chemin des Grandes Vignes – 38330 SAINT ISMIER-retraité
Madame Sylvie Michèle BONNEFON née à GRENOBLE (Isère) 10 septembre 1952
Epouse de Monsieur DECLIPPELEIR
Demeurant Le Mas Caché 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX
Madame Catheline Paule BONNEFON née à GRENOBLE (Isère) le 30 octobre 1953

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
GRENoble, le 25 JUL. 2019
Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général absent,
La Secrétaire Générale adjointe

Epouse de Monsieur Régis François Marie Joseph NICOLET
Demeurant « Clérence » 38580 QUAIX EN CHARTREUSE
Mademoiselle Dominique Françoise Mauricette BONNEFON née à GRENOBLE (Isère) le 18 décembre 1956 (sous tutelle)
Demeurant : Chez ATIMA 25, rue Colonel TANANT 38031 GRENOBLE Cedex 1
Célibataire

Chloé LOMBARD

Origines de propriété :

Attestation après décès reçue par Maître NALLET Notaire à GRENOBLE le 03 février 2010 publiée au Service de la publicité foncière de GRENOBLE 3^{ème}
Bureau I le 17 Février 2010 volume 2010p N° 1019 –

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcelaire

VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
GRENoble, le 25 JUIL. 2019

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général,
La Secrétaire Générale

T. 330

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Chloé LOMBARD

Propriétaire

Monsieur Bernard GENEVOIS – 13 avenue Léon Blum – 38000 GRENOBLE
Monsieur Jean-Marc GENEVOIS Le Village 38114 OZ en OISANS

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m ²	Nature servitude	Longueur de servitude	Surface de servitude
S ^{on}	N°					
B	464	Chasterand	1940 m ²	survol	41	991
B	465	Chasterand	690 m ²	survol	28	660
B	450	Chasterand	2050 m ²	survol	0	159
B	300	Escagaret et dessus	12 510 m ²	Accès	30	75
				survol	0	20
				Accès	165	413

Propriétaire actuel ou présumé tel :

Monsieur Bernard Raymond Denis GENEVOIS Né le 22 septembre 1952 à BOURG D'OISANS –
Demeurant : 13 avenue Léon Blum – 38000 GRENOBLE
Monsieur Jean-Marc Gaston GENEVOIS Né le 4 décembre 1958 à BOURG D'OISANS

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
GRENoble le 25 JUIL. 2019

Demeurant : Le Village 38114 OZ en OISANS

**Origines de propriété :
Pour la B300**

Attestation de propriété du 28-12-1985 reçue par Me BENAY Notaire à Bourg d'Oisans
Publiée au Bureau des Hypothèques de Vienne le 13-01-1986 vol 2828 N°12
Attestation de propriété du 14-04-1993 Reçue par Me BENAY Notaire à Bourg d'Oisans
Publiée au Bureau des Hypothèques de Vienne le 17-06-1993 vol 93p n°3194
Attestation de propriété du 21 mars 1997 reçue par Me BENAY Notaire à Bourg d'Oisans
Publiée au Bureau des Hypothèques de Vienne volume 98 n°3333

Pour les B 450-464-465

Attestation de propriété du 28-12-1985 reçue par Me BENAY Notaire à Bourg d'Oisans
Publiée au Bureau des Hypothèques de Vienne le 13-01-1986 vol 2828 N°12
Attestation de propriété du 21 mars 1997 reçue par Me BENAY Notaire à Bourg d'Oisans
Publiée au Bureau des Hypothèques de Vienne Volume 98 n°3333

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général, absent,
La Secrétaire Générale jointe

Chloé LOMBARD

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour.
GRENOBLE le 25 JUL. 2019

*Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général adjoint,
La Secrétaire Générale adjointe*

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

T. 340

Chloé LOMBARD

Propriétaire

Monsieur Marc PERRET – 1 Place Henri Barbusse – 38220 VIZILLE

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m ²	Nature servitude	Longueur de servitude	Surface de servitude
S ^{on}	N°					
B	1468	Charperrier et Combettes	528	survol	0	27

Propriétaire actuel ou présumé tel :

Monsieur Marc Fernand Adrien René PERRET Né le 17 juin 1945 à Vizille –
Demeurant : 1 Place Henri Barbusse – 38220 VIZILLE

Origines de propriété :

Donation -Partage du 15 septembre 2018 reçue par Maître Delphine FERRIEUX PEYRIN-BIROULET, Notaire à VIZILLE
Publiée à la conservation des Hypothèques de GRENOBLE 3^{ie} Bureau le 9 octobre 2018
Volume 2008P n° 5862

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcelleaire

VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
GRENoble, le 25 JUIL. 2019

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Sous-Préfet, le Secrétaire Général adjoint,
La Secrétaire Générale adjointe

T. 380

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Chloé LOMBARD

Propriétaire

Monsieur Gilles Joel LABBE né le 03 Avril 1953 à ORLEANS - demeurant 242 Avenue du Maréchal Juin – BOULOGNE BILLANCOURT - 92100

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m²	Nature servitude	Longueur de servitude	Surface de servitude
Section	N°					
B	2 112	Le Boulangeard	2 842 m²	survol	2	205

Propriétaire actuel ou présumé tel :

Monsieur Gilles Joel LABBE né le 03 Avril 1953 à ORLEANS - demeurant 242 Avenue du Maréchal Juin – BOULOGNE BILLANCOURT - 92100

Origines de propriété :

Acte d'acquisition reçu par M° GASTALDELLO Notaire à GRENOBLE le 15 octobre 2002 – publié au Troisième bureau du service de la publicité foncière de GRENOBLE le 23 novembre 2002 volume 2002p N° 6786

Etat Parcellaire

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,

Pour le secrétaire général absent,

La Secrétaire générale adjointe

T. 420

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Chloé LOMBARD

Propriétaire

Mme Yvonne VERNEY -94 rue des Jardins – 38220 VIZILLE

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m ²	Nature servitude	Longueur de servitude	Surface de servitude
S ^{on}	N°					
B	1 370	Le Boulangeard	660 m ²	Survol	26	626
B	1371	Le Boulangeard	1 000m ²	survol	12	283
B	1380	Le Boulangeard	694 m ²	survol	34	806
B	1394	Le Boulangeard	6480 m ²	survol	22	523
B	1411	Les Cognets	2170 m ²	survol	50	1234
B	2114	Le Boulangeard	7 798 m ²	survol	65	1566

Propriétaire actuel ou présumé tel :

Mme Yvonne Marie Philomène VERNEY veuve de Monsieur Victorin PERRET Née le 17 mai 1920 à OZ en OISANS

Demeurant : 94 rue des Jardins – 38220 VIZILLE

Monsieur Marc Fernand Adrien René PERRET Né le 17 juin 1945 à Vizille -

Demeurant : 1 Place Henri Barbusse – 38220 VIZILLE

VU pour être annexé

à mon arrêté en date de ce jour

GRENOBLE, le

25 JUL. 2019

TELEPORTE ALLEMONT

Communes OZ/ALLEMONT

Etat Parcellaire

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,

Pour le Secrétaire Général absent,

Le Secrétaire Général adjoint

Chloé LOMBARD

Origines de propriété :

Donation -Partage du 15 septembre 2018 reçue par Maître Delphine FERRIEUX PEYRIN-BIROULET, Notaire à VIZILLE

Publiée à la conservation des Hypothèques de GRENOBLE 3^{ième} Bureau le 9 octobre 2018

Volume 2018P n° 5862

VU pour être annexé

à mon arrêté en date de ce jour

GRENOBLE, le 25 JUL. 2019

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

*Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Maire, le Secrétaire Général adjoint,
La Secrétaire Générale adjointe*

T. 471

Chloé LOMBARD

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Propriétaire :

Commune d'OZ EN OISANS – En Mairie – 38114 OZ EN OISANS

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m ²	Nature	Longueur de servitude	Surface de servitude
S ^{on}	N°					
B	242		9050	survol	2	225

Propriétaire actuel ou présumé tel

Monsieur Pierre-Marie Marcel Yves ROY né le 11 septembre 1962 à LA TRONCHE demeurant 8 Rue de la Montagne 25300 DOMMARTIN

Monsieur ROY Né le 23 février 1931

Origines de propriété :

Pour partie (1/4 en pleine propriété et 3/4 en usufruit)

~~La División de...~~

TELEPORTE ALLEMENT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

Attestation après décès du 25 avril 2002 reçue par Maître TETE à PONTARLIER (25) publiée au service de la publicité foncière de Grenoble 3 le volume 2003 P2475

Pour partie

Origine antérieure à 1956

Chloé LOMBARD

VU pour être annexé

à mon arrêté en date de ce jour

GRENOBLE le 25 JUL. 2019

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

*Pour le Préfet / le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général absent,
La Secrétaire Générale adjointe*

T. 472

Chloé LOMBARD

BND

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m ²	Nature	Longueur de servitude	Surface de servitude
S ^{on}	N°					
B (BND)	317	Le Clos des Héros et Grand	6590	survol	55	1320

Propriétaire actuel ou présumé tel

1 : Propriétaire : Consorts IBOUD

Madame Maud, Renée Vincente IBOUD, née le 21 janvier 1984 à VALENCE (Drôme)
Demeurant 580 Chemin de la croix verte – Les Cornètes N° 5 – 38330 MONTBONNOT -Secrétaire administrative
Madame IBOUD Jeanne née MILESI le 04 octobre 1956 à LA TRONCHE –
Demeurant 1200 Route de la table ST Martin 73110 à LA TABLE veuve IBOUD Max
Monsieur Monsieur IBOUD Mathieu Marcel Antoine né le 27 novembre 1985 à VALENCE (Drôme)
Demeurant 14 rue de la Liberté – 38600 FONTAINE
Monsieur IBOUD Marc Jean né le 1^{er} février 1980 à ECHIROLLES
Demeurant 10 rue Général Frère à METZ (57070).

VU pour être annexé

à mon arrêté en date de ce jour

GRENOBLE, le

25 JUIL. 2019

TELEPORTE ALLEMONT

Communes OZ/ALLEMONT

Etat Parcellaire

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,

Pour le

La Secrétaire

absent,

jointe

Chloé LOMBARD

Monsieur PHILIPPE Jean-Claude né le 30 novembre 1934 Décédé le 17-07-2015

Madame Nicole Paulette Jacqueline IBOUD épouse DESMOULIN Oterick née le 6 mai 1952 à GRENOBLE

Demeurant :

Annie Charlotte Emma IBOUD née le 16 décembre 1953 à GRENOBLE

Demeurant :

Monsieur IBOUD Max André Marcel né le 10 novembre 1955 à GRENOBLE : décédé l

Origine de propriété :

Attestation après décès du 28 août 2001 reçue par Me ESCALIER NOTAIRE à DOMENE - Publié au bureau de la publicité foncière de Grenoble 3 le 21 août 2001 vol n°2003p n°149

Attestation de propriété du 24 juin 1996 reçue par Me ESCALLIER Notaire à DOMENE - Publié au bureau de la publicité foncière de Grenoble 3 le 8 novembre 1996 vol 1996p n° 5967

2° / Propriétaire pour : 11a

Monsieur Raymond René MOULIN né le 19 juillet 1933 à OZ EN OISANS – Veuf de Madame Colette Marguerite PELLISSIER non remarié
Demeurant à 38450 VIF – 10 Allée du Pré Gambu-retraité

Origine propriété

Licitiation du 15 octobre 2010 reçue par Me MALATRAY Notaire à GRENOBLE publiée au Bureau de la publicité foncière de GRENOBLE 3 le 15 octobre 2010 Volume 2010p N°6407 - reprise pour ordre de la formalité initiale publiée au service de la publicité foncière de Grenoble 3 le 07 février 2011 volume 2011D N° 1152

3° Propriétaire pour 11a

Monsieur PHILIPPE Jean-Claude né le 30 novembre 1934 Décédé le 17-07-2015

Monsieur PHILIPPE Pierre henri René né le 24 octobre 1959 à Grenoble -demeurant 5 rue Jean Macé 69200 VENISSIEUX-retraité
Monsieur PHILIPPE Eric André Claude né le 7 juin 1964 à Grenoble demeurant : Lycée Pravaz PONT DE BEAUVOISIN 38480-Cadre de l'éducation National

Origine propriétaire

VU pour être annexé

à mon arrêté en date de ce jour

GRENOBLE, le 25 JUL. 2019

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcelleaire

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Service de l'Urbanisme

Attestation après décès du 21 octobre 2011 reçue par Me KRAMPAC-DUVERNEUIL notaire à DOMENE - publiée au service de la publicité foncière de
Grenoble 3 le 21 Octobre 2011 volume n°2011p N° 6135

Chloé LOMBARD

VU pour être annexé

à mon arrêté en date de ce jour

GRENOBLE, le 25 JUIL. 2019

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

Pour le Préfet, le Sous-Préfet, le Maire,
Pour le Secrétaire Général,
La Secrétaire Générale Adjointe

T. 473

Chloé LOMBARD

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Propriétaire :

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m ²	Nature	Longueur de servitude	Surface de servitude
Section	N°					
B	321	Le Clos des Héros et Grand	2480	survol	50	1200

Propriétaire actuel ou présumé tel

1/Pour partie 1488 m2

Madame PINEL Marie Pauline Jeanne veuve BERTHOD née le 30 mars 1907 à LIVET-GAVET
Demeurant : Quartier de la Salinière 38320 RIOUPEROUX

Monsieur BERTHOD Armand Francisque Aimé né le 16 novembre 1930 à LIVET-GAVET décédé le 4 juillet 1991
Demeurant de son vivant : 7 rue Franz Schubert 38400 SAINT MARTIN D'HERES

Madame BERTHOD Colette Marguerite Epouse CRISTINI née le 26 juin 1932 à CHOLONGE décédée le 14/03/2000
Demeurant de son vivant 6 rue du Casino 73100 AIX LES BAINS

2/Inconnu

VU pour être annexé

à mon arrêté en date de ce jour

GRENOBLE, le

25 JUL. 2019

Pour le Préfet le Secrétaire Général,

Pour le :

La Secrétaire Générale

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcelaire

Origine propriétaire

1/Attestation de propriété du 11août 1979 reçue par Me FILHASTRE Notaire à BOURG D'OISANS publiée au service de la publicité de Grenoble 3 le 28 septembre 1979 volume n°1541 n°36

2/ Pour Partie inconnu

(1) Article 82 du Décret n°55-1350 du 14 octobre 1955 pour l'application du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière
Modifié par Décret n°2012-1462 du 26 décembre 2012 - art. 36

Lorsque l'autorité administrative n'a pu identifier certaines des parties conformément aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, il est fait mention, au pied du document à publier, des parties dont l'identification au sens de ces dispositions n'a pu être établie.

Dans ce cas, par dérogation au 2 et au 3 de l'article 34 du décret précité, le service de la publicité foncière ne peut refuser le dépôt ni rejeter la formalité pour défaut de la mention de certification de l'identité des parties ou pour omission de des énonciations prescrites par les articles 5 et 6 dudit décret.

Il n'est pas effectué d'annotation au fichier au nom des parties lorsque celles-ci sont imparfaitement désignées et que le document déposé ne comporte pas le certificat d'identification en ce qui le concerne.

Chloé LOMBARD

VU pour être annexé

à mon arrêté en date de ce jour

GRENOBLE, le 25 JUL. 2019

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcelleaire

*Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général absent,
La Secrétaire Générale adjointe*

CHLOÉ LOMBARD

T. 475

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Propriétaire : BND

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m ²	Nature	Longueur de servitude	Surface de servitude
S ^{on}	N°					
B	1360	Le Boulangeard	8160	accès	180	450

Propriétaire actuel ou présumé tel

1° / propriétaire 1425 m2

SIERG : Communauté de Commune de l'Oisans

Origine propriétaire

Vente du 5 avril 2005 reçue par Me GROSSET Jean Notaire à ECHIROLLES

Publié au service de la publicité foncière de Grenoble le 27 mai 2015 volume N° 2005p N° 3208

VU pour être annexé

à mon arrêté en date de ce jour

GRENOBLE, le 25 JUL. 2019

TELEPORTE ALLEMONT

Communes OZ/ALLEMONT

Etat Parcellaire

*Pour le Préfet le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général absent,*

La Secrétaire Générale adjointe

2^{ème} propriétaire/Alain VERNEY 2655 m2

Alain Pierre Adrien VERNEY né le 8 août 1947 à VIZILLES

Demeurant 21 rue des Engenières 38360 SASSENAGE

Origine de propriété

Acte de partage du 25 février 2008 reçu par Maître FERRIEUX PERRIN BIROULET notaire à VIZILLE publié au Troisième bureau du service de la publicité foncière de GRENOBLE le 28 mars 2008 volume 2008p N° 2031

3° Propriétaire/ Yvonne VERNEY/1425m2

Madame Yvonne Marie Philomène VERNEY née le 17 mai 1920 à OZ en OISANS veuve Victorin PERRET

Demeurant 94 rue des Jardins 38220 VIZILLE

Origine de propriété

Vente du 1^{er} juillet 2008 reçue par Maître FERRIEUX PERRIN BIROULET notaire à VIZILLE

Publié au service de la publicité foncière de Grenoble le 11 Juillet 2008 volume N° 2008p N° 4204

4° Propriétaire pour : 2 655m²

Monsieur Marc Fernand Adrien René PERRET Né le 17 juin 1945 à Vizille –

Demeurant : 1 Place Henri Barbusse – 38220 VIZILLE

Origine de propriété

Donation-partage du 15 juin 2008 reçu par Maître FERRIEUX PERRIN BIROULET notaire à VIZILLE publié au Troisième bureau du service de la publicité foncière de GRENOBLE le 9 octobre 2008 volume 2008p N° 5862

Chloé LOMBARD

VU pour être annexé

à mon arrêté en date de ce jour
GRENoble, le 25 JUL. 2019

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire général adjoint,
La Secrétaire générale adjointe

T. 480

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Propriétaires

1°/Monsieur Patrice PICCA –

Demeurant : La Paute – 38520 BOURG D'OISANS –

2°/ Madame Jeanne Marie Rosa BETTOU – née à BOURG D'OISANS le 15 février 1931
épouse de Monsieur Robert Jean Paul MIGNERET

Demeurant à VESOUL Maison de retraite

Monsieur Jean-Marie – Gérard Joseph BETTOU – né à GRENoble (Isère) le 18 février 1938

Divorcé de Madame Yolande Marcelle CLEMENT suivant jugement du TGI de Grenoble du 18 mai 1999 et non remarié
Demeurant chemin des Ronds – Les Sables – 38520 BOURG D'OISANS

3°/ Madame Monique Astérie Elise Marie-Thérèse JACQUEMET née à VAUJANY (Isère) le 02 novembre 1932

Epouse de Monsieur Alexandre Edouard MANIN
Décédée à LA TRONCHE (Isère) le 15 juin 2015

4°/ Monsieur René Joseph Maurice François GIRAUD né à LATRONCHE (Isère) le 02 juin 1937

Demeurant à ECHIROLLES (38130) 4 allée du Muguet
Epoux de Madame ROCHE

Chloé LOMBARD

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m ²	Nature servitude	Longueur de servitude	Surface de servitude
S ^{on}	N°					
B	291	Essargaret dessus	7 215 m ²	Accès	25	63

VU pour être annexé

à mon arrêté en date de ce jour

GRENOBLE, le 25 JUIL. 2019

*Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général adjoint,
La Secrétaire Générale adjointe*

Chloé LOMBARD

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

Propriétaire actuel ou présumé tel :

1°/Monsieur Patrice Laurent PICCA – Né le 14 novembre 1964 à LE BOURG D'OISANS

Demeurant : La Paute – 38520 BOURG D'OISANS –

2°/ Madame Jeanne Marie Rosa BETTOU – née à BOURG D'OISANS le 15 février 1931

épouse de Monsieur Robert Jean Paul MIGNEREY

Demeurant à VESOUL Maison de retraite

Et

Monsieur Jean-Marie Gérard Joseph BETTOU – né à GRENOBLE (Isère) le 18 février 1938

Divorcé de Madame Yolande Marcelle CLEMENT suivant jugement du TGI de Grenoble du 18 mai 1999 et non remarié

Demeurant chemin des Ronds – Les Sables – 38520 BOURG D'OISANS

3°/ Monsieur René Joseph Maurice François GIRAUD né à LATRONCHE (Isère) le 02 juin 1937

Epoux de Madame ROCHE

Demeurant à ECHIROLLES (38130) 4 allée du Muguet

Origines de propriété

1 /Donation du 25 août 2016 reçue par Maître Sylvia BRUNET Notaire à BOURG D'OISANS

Publiée au 3^{ie} Bureau des Hypothèques de GRENOBLE le 23 septembre 2016 volume 2016p n° 4814

2/ Attestation de propriété du 06 octobre 2006 reçue par Maître Christian FELIX Notaire à GRENOBLE

Publiée au 3^{ie} Bureau des hypothèques de GRENOBLE le 06 novembre 2006 volume 2006p N° 6736

3/ Attestation de propriété du 19 août 2006 reçu par Maître BENAY Notaire à BOURG D'OISANS

Publiée au 3^{ie} bureau des Hypothèques de Grenoble volume 2006p n°2440

Donation du 1^{er} octobre 2016 reçue par Maître Robert GENIN Notaire à BOURG D'OISANS

Publiée au 3^{ie} bureau des hypothèques de GRENOBLE le 16 décembre 2016 volume 2016p n°6297

VU pour être annexé

à mon arrêté en date de ce jour
GRENoble, le 25 JUIL. 2019

TELEPORTE ALLEMONT
Communes OZ/ALLEMONT
Etat Parcellaire

Pour le Préfet, le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général adjoint,
La Secrétaire Générale adjointe

T. 490

Chloé LOMBARD

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE

Propriétaire

Monsieur Max André IBOUD – né le 10 novembre 1955 à GRENOBLE (Isère)
En son vivant, demeurant : Les Terrasses du Domeynon – 7 rue Marius Charles – 38420 DOMENE
Décédé à PINSOT (Isère le 28 juillet 2000)
Madame Annie – Charlotte - Emma IBOUD – née le 16 décembre 1953 à GRENOBLE L
Demeurant es Terrasses du Domeynon – 7 rue Marius Charles – 38420 DOMENE
Madame Nicole Paulette Jacqueline IBOUD – née le 06 mai 1952 à GRENOBLE
Epouse de Monsieur Patrick Marc Georges DESMOULINS
Demeurant Chemin Prés Perret – 38420 LE VERSOUD

CADASTRE		Lieu-dit ou situation	Surface totale parcelle m²	Nature servitude	Longueur de servitude	Surface de servitude
S ^{on}	N°					
B	1372		2 350 m² 48	Accès Accès	125	250
B	2116					

Propriétaire actuel ou présumé tel :

VU pour être annexé

à mon arrêté en date de ce jour

GRENOBLE, le 25 JUL. 2019

TELEPORTE ALLEMONT

Communes OZ/ALLEMONT

Etat Parcellaire

*Pour le Préfet / le Secrétaire Général,
Pour le Secrétaire Général absent,
La Secrétaire Générale adjointe*

Chloé LOMBARD

Madame Annie – Charlotte - Emma IBOUD – née le 16 décembre 1953 à GRENOBLE
Demeurant Les Terrasses du Domeynon – 7 rue Marius Charles – 38420 DOMENE
Madame Nicole Paulette Jacqueline IBOUD – née le 06 mai 1952 à GRENOBLE
Epouse de Monsieur Patrick Marc Georges DESMOULINS
Demeurant Chemin Prés Perret – 38420 LE VERSOUD
Madame Maud, Renée Vincente IBOUD, née le 21 janvier 1984 à VALENCE (Drôme)
Demeurant 580 Chemin de la croix verte – Les Cornètes N° 5 – 38330 MONTBONNOT
Madame IBOUD Jeanne née MILESI le 04 octobre 1956 à LA TRONCHE –
Demeurant ST Martin 73110 LATABLE
Monsieur Monsieur IBOUD Mathieu Marcel Antoine né le 27 novembre 1985 à VALENCE (Drôme)
Demeurant 14 rue de la Liberté – 38600 FONTAINE-Mecanicien
Monsieur IBOUD Marc Jean né le 1^{er} février 1980 à ECHIROLLES
Demeurant 10 rue Général Frère à METZ (57070).

Origines de propriété

- *Attestation du 7 juillet 1982 reçue par Maître FILHASTRE Notaire à BOURG D'OISANS
Publiée au troisième bureau du service de la publicité foncière de GRENOBLE le 1^{er} septembre 1982 – volume 2144 n°7
- *Attestation après décès du 1^{er} juin 1989 reçue par Maître ESCALLIER alors notaire à DOMENE publié au Troisième bureau du service de la publicité foncière de GRENOBLE le 08 novembre (et 19 juillet) 1989 – volume 89p N° 4439.
- *Attestation rectificative du 29-02-1989 reçue par Maître ESCALLIER Notaire à Domène
Publiée au Troisième bureau du service de la publicité foncière de GRENOBLE le 08 novembre (et 19 juillet) 1989 – volume 89p N° 6125.
- *Attestation après décès reçue par Maître ESCALLIER notaire à Domène
Publié au troisième bureau du service de la publicité foncière de GRENOBLE 21-08-2003 volume 2003p149.

